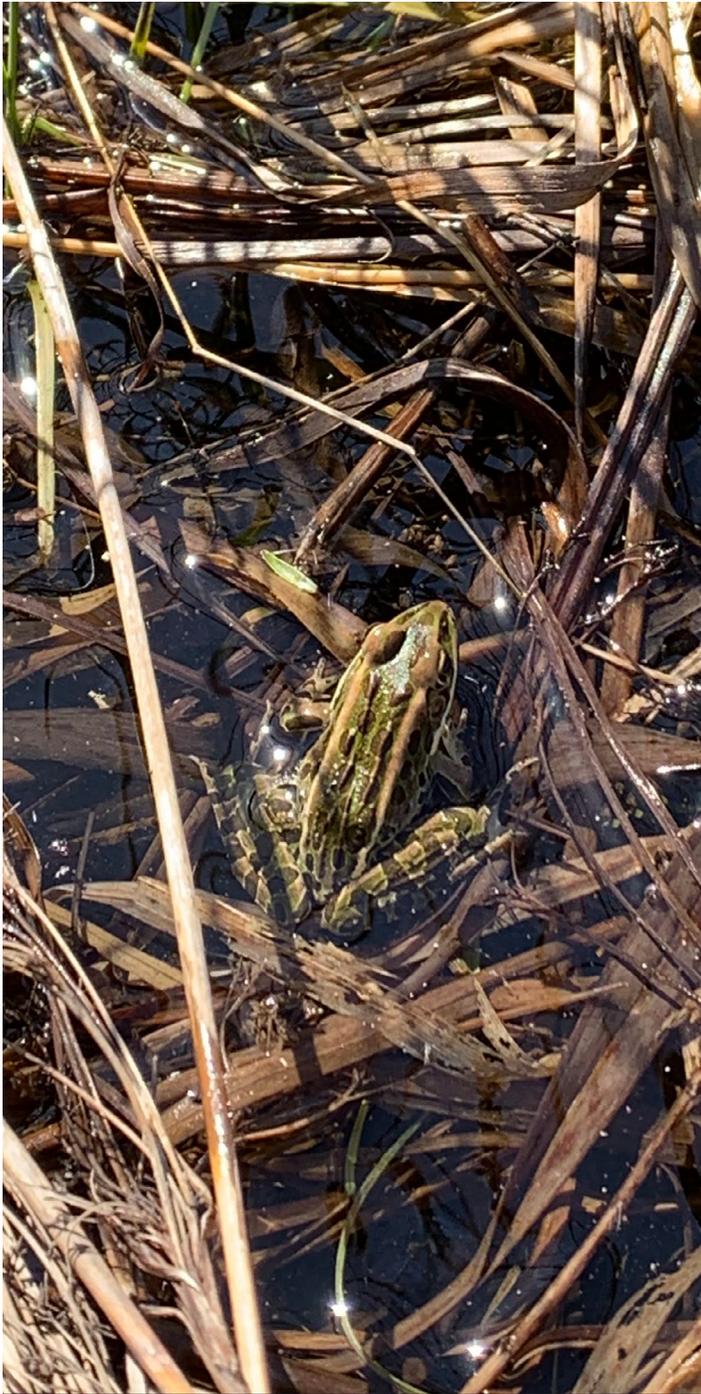




Protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques

Décembre 2022



Activités occasionnant des impacts

Notre projet d'usine à Bécancour prévoit plusieurs travaux et activités, répartis en 4 phases : la pré-construction, la construction, les opérations et le démantèlement-fermeture. Puisque cette dernière phase est envisagée dans plus de 50 ans, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation des impacts au moment des trois premières phases alors que les impacts pour le démantèlement ont été examinés qualitativement avec une perspective plus générale. Les activités qui pourraient générer des impacts sur **la protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques** durant ces phases sont les suivantes :

- Retrait de la couverture végétale lors des travaux de déboisement et de défrichage
- Excavation et gestion des déblais sur le site pendant les travaux
- Risques de déversements accidentels, érosion et sédimentation potentielles.

Précisons que la consommation d'eau pour le procédé et les différents services sera d'environ 445 000 m³ par année et proviendra du fleuve Saint-Laurent. L'effluent d'eau de services, par exemple l'eau utilisée pour les tours de refroidissement et pour les bouilloires, sera d'environ 95 000 m³ par année et sera rejeté au fleuve Saint-Laurent après avoir fait l'objet d'analyses démontrant le respect de la réglementation applicable.



Faits saillants du milieu naturel

Un inventaire des milieux humides et hydriques, de même qu'une caractérisation des sols et des eaux souterraines ont été réalisés sur le site dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale. Les résultats indiquent que le site comprend 26 milieux humides totalisant 7,02 ha, dont la majorité sont de faible valeur écologique. Le site renferme aussi un tronçon du ruisseau du Petit-Chenal-d'en-Bas. Quant aux sols, selon les critères de référence du gouvernement, leur qualité fait en sorte que des mesures particulières de gestion devront être respectées, notamment lors de l'excavation, de l'entreposage et de la valorisation. Enfin, on observe dans les eaux souterraines la présence disséminée de quelques contaminants, régulièrement observés sur des sites ayant fait l'objet par le passé d'une utilisation à des fins agricoles, qui ont été considérés dans l'établissement des objectifs environnementaux de rejet du système de gestion des eaux pluviales que prévoit aménager Nemaska Lithium.



Vu vers l'amont du Petit Chenal d'en Bas, mai 2022

Mesures d'atténuation envisagées

Les activités liées au projet pourraient entraîner différents impacts sur **la protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques**, à l'une ou l'autre des phases de notre projet. Notre équipe prévoit la mise en place de nombreuses mesures pour atténuer ces impacts potentiels.

En plus des programmes que nous souhaitons mettre en place comme celui de la gestion environnementale et sociale, qui inclura des mesures préventives pour le contrôle des fuites et des déversements, voici quelques mesures particulières que nous envisageons :

- Mettre en place un réseau de drainage temporaire pour les eaux pluviales et de fonte des neiges sur tout le terrain dès le début des travaux d'aménagement du chantier
- Concevoir l'usine en limitant l'empiètement dans la bande riveraine du ruisseau du Petit-Chenal-d'en-Bas
- Implanter sur le site un système de gestion des eaux pluviales incluant quatre bassins de sédimentation
- Prévoir un système d'épuration et de filtration des eaux de services et des eaux de procédé
- Opérer une usine sans effluent d'eaux de procédé.

À noter que nous verserons une contribution financière au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour la compensation des milieux humides. De plus, nous nous engageons à respecter les exigences de rejet du gouvernement pour les eaux pluviales et les eaux de services de l'usine. Quant à la gestion des sols contaminés sur le site, elle sera supérieure aux exigences réglementaires.



Description des impacts résiduels

Malgré la mise en place de mesures d'atténuation et le respect des normes et règlements, certains impacts négatifs résiduels d'importance variable, sont anticipés selon les phases.

Les activités liées au projet altéreront **la protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques** des façons suivantes :

- Ruissellements potentiels de contaminants dans les eaux de surface et souterraines
- Perte permanente de 7,02 ha de milieux humides
- Fragilisation des milieux humides et modification des fonctions écologiques.



Triton vert, mai 2022



Perchaude (ruisseau Zéphirin-Deshaies), mai 2022

Évaluation de l'importance des impacts résiduels

En ce qui a trait à la qualité des eaux de surface et souterraines, l'importance de l'impact résiduel est mineure puisque celui-ci est limité à des déversements accidentels potentiels, dont la probabilité est faible, mais qui pourraient être d'une ampleur considérable s'ils n'étaient pas correctement pris en charge. Quant aux milieux humides, malgré la perte occasionnée, ceux-ci sont généralement constitués d'anciennes friches agricoles et possèdent une faible valeur écologique. De plus, le projet est situé dans un parc industriel où les activités de développement industriel altéreront graduellement l'intégrité écologique du territoire. L'importance de l'impact résiduel est donc moyenne.

Pour rejoindre
Nemaska Lithium

consultations@nemaskalithium.com

Visitez la plateforme consultationsnemaskalithium.com pour vous inscrire à notre infolettre et recevoir les dernières actualités sur le projet d'usine de Nemaska Lithium à Bécancour.

[S'inscrire à l'infolettre](#)